



DECLARATION DU SE-UNSA à la CAPUD DU 31 MAI 2012

Monsieur le Directeur Académique,

Pour la troisième année consécutive, le SE-UNSA tient à exprimer sa totale opposition à l'ensemble des mesures relatives au mouvement des personnels du 1^{er} degré contenues dans la note de service n°2011-194 du 25 octobre 2011 publiée au B.O. n°9 du 10 novembre 2011.

En effet, vous nous aviez annoncé que des explications nous seraient données quant au fonctionnement de l'application informatique afin que nous puissions comprendre l'algorithme qui attribue les postes zones lors de la phase principale puis la totalité des postes à la phase d'ajustement.

A ce jour, vous ne nous avez apporté aucun éclaircissement.

Alors que nous avons prouvé qu'aucune amélioration n'était constatée, tant au niveau de nos collègues que de l'administration, nous ne pouvons comprendre cet acharnement à refuser le retour au mouvement en deux phases distinctes, avec deux saisies de vœux et sans vœux géographiques, que la profession dans sa grande majorité réclame activement.

D'autre part, le SE-UNSA s'oppose à la communication des projets d'affectation aux collègues tant par les services de l'administration sur les boîtes I-Prof que par les organisations syndicales sur leur site avant la tenue de la CAPD.

En effet, cette diffusion tend à mettre en péril le paritarisme en annihilant le rôle des commissaires paritaires et en réduisant le rôle de la CAPD à celui d'une simple chambre d'enregistrement du projet de mutation.

Cette attitude n'engendre que des quiproquos et des incompréhensions auprès de nos collègues qui prennent pour argent comptant des informations incomplètes ou erronées voire contradictoires.

Le SE-UNSA réclame que les données personnelles telles que le barème, ne soient pas accessibles à l'ensemble des collègues comme il est possible de le voir sur le site internet du SNUIPP.

Par ailleurs, la remise plus que tardive de certains documents, moins de 24 heures avant la tenue de la CAPD, est certes contraire au règlement intérieur qui prévoit que les élus du personnel en soient destinataires une semaine avant, mais surtout place les commissaires paritaires dans l'impossibilité de travailler correctement.

En ce qui concerne le tableau d'avancement à la hors-classe des Professeurs des Ecoles, le SE-UNSA n'a cessé de revendiquer un indice terminal accessible à tous. Avec un nombre d'intégrations aussi faible, les enseignants du premier degré sont vraiment lésés.

Dans le même temps, on « refuse » à certains instituteurs le droit d'accéder au corps de professeurs des écoles. Cette année 6 possibilités sont offertes alors que 9 candidatures étaient recevables. Rappelons que depuis 2007, l'intégration devrait être achevée, pour autant il n'en est rien.

Cela prouve une fois de plus que les enseignants du 1^{er} degré sont encore stigmatisés par une politique budgétaire les privant d'une revalorisation salariale.

Concernant les départs en congé de formation, vous nous avez communiqué un document avec LE nouveau barème, qui semble être celui proposé par le SE-UNSA. Est-ce à dire que les autres organisations syndicales n'ont effectué aucune proposition ?

Le SE-UNSA tient également à rappeler que la fin de l'année est lourde à gérer pour les enseignants qui n'en peuvent plus. En cette période difficile, les enseignants de CM2 se voient de plus ajouter une réunion de 3 heures de Commission de liaison Ecole-Collège consacrée aux PPRE-Passerelle .Or, pour la grande majorité d'entre eux, ils ont épuisé leurs 108 heures et ils nous interrogent pour savoir comment faire concrètement. Quelle solution leur proposez-vous ?

Cette première CAPD depuis l'arrivée de Vincent PEILLON à la tête du Ministère de l'Education Nationale est pour le SE-UNSA l'occasion de saluer les premières décisions allant dans le bon sens comme celle concernant l'abandon des remontées statistiques des évaluations CE1 et CM2.

Pour autant tous les problèmes rencontrés quotidiennement par les enseignants ne sont pas résolus. Beaucoup reste à faire pour que la profession retrouve la sérénité d'enseigner dans un climat de confiance et non de stress, voire de suspicion.

Nous ne pouvons terminer cette déclaration sans aborder la situation de la direction d'école et du devenir des assistants administratifs. En effet, pour la très grande majorité d'entre eux, leur contrat prend fin au 30 juin 2012.

Pouvez-vous nous donner les informations dont vous disposez à ce jour sur le renouvellement possible ou pas de ces contrats ?

Pouvez-vous nous assurer que les directrices et directeurs d'école qui bénéficiaient au cours de cette année scolaire 2011-2012 d'un assistant administratif en disposeront toujours à la rentrée de septembre 2012 ?